

DURÉE



Un jour (7 heures)

PUBLIC



Tout salarié souhaitant renouveler son Autorisation de conduite Grue Auxiliaire de chargement.

PRÉREQUIS



Etre apte médicalement à la conduite des grues auxiliaires de chargement.

PLANNING



Les dates de nos formations «INTER» sont consultables sur notre site Internet guards.fr sur la page «Planning»

OBJECTIFS

La mise en danger d'un salarié et celle d'autrui engage sur le Plan pénal civil et moral, le chef d'entreprise si l'utilisateur d'une grue auxiliaire de chargement ne respecte pas ou n'a pas été formé aux règles de conduite et de sécurité. Ces notions doivent être réaffirmées et réactualisées aussi souvent que nécessaire.

LA REGLEMENTATION: Code du travail article

R 4323-54 à 57, recommandation R 490 de la CNAMTS.

Être capable de conduire une grue auxiliaire de chargement en respectant les règles de sécurité, d'assurer la maintenance de premier niveau et de rendre compte des anomalies rencontrées dans l'exercice de ses fonctions, suivant les prescriptions de la recommandation CNAMTS R.490.

PROGRAMME

Partie Théorique :

Règlementation et textes (aspect recommandation R 490), connaissance de base du code de la route, devoirs et responsabilités des conducteurs de grue auxiliaire,

La technologie des grues auxiliaires, risques inhérents au fonctionnement de l'engin,

Les règles de conduite.

Partie Pratique :

Les vérifications,

La conduite-circulation-manoœuvres,

La maintenance.

PEDAGOGIE

La formation est basée sur une alternance de théorie et de pratique. La souplesse du découpage permet au formateur d'accorder l'importance qu'il jugera nécessaire à telle séquence, en fonction de la nature du public et des besoins exprimés.

Matériel pédagogique et technique

Supports audiovisuels, informatique, projections sur écran. Support de cours pour chaque participant. Matériels techniques. Exposés, échanges d'expériences. Formation qualifiante.